

- Édito : A grands bonds ...
- Il ne nous entend pas !
- Plan Régional de Santé, mais..
- Réforme des retraites : 1ère ...
- Loi "Asile et Immigration"
- EGM et le "Code de la honte"

À grands bonds ... jusqu'où ?

L'ordre mondial financiarisé est à la baguette. Tout bien, tout service a vocation à devenir une marchandise. C'est à travers ce filtre qu'il nous faut regarder les réformes en cours fondées sur l'austérité et l'autoritarisme forcené de ce gouvernement.

Le président Macron semble calquer sa stratégie sur les préceptes de Roger Douglas, ancien ministre et député de Nouvelle Zélande, travailliste «qui a mal tourné» et a versé dans l'ultralibéralisme.

En 1989 celui-ci s'exprimait ainsi dans une tribune : *«La clé du succès réside dans la détermination et l'application exacte des promesses. Définissez clairement vos objectifs et approchez-vous en par bonds qualitatifs afin que les intérêts catégoriels n'aient pas le temps de se mobiliser. La vitesse est essentielle, vous n'irez jamais trop vite. Une fois que l'application du programme de réformes commence, ne vous arrêtez plus avant qu'il soit terminé : le feu de vos adversaires perd en précision quand il doit viser une cible qui bouge sans arrêt.»*

Comment faire accepter les réformes les plus rétrogrades ? La méthode Macron n'obéit ni au hasard, ni au modernisme revendiqué. L'ultralibéralisme est féroce dans sa conception et sans retenue dans sa détermination. Céder à la première protestation, c'est se discréditer et perdre toute possibilité de futures réformes.

Face à ce rouleau compresseur, il n'y a qu'une alternative possible : créer les bases d'une formidable vague de fond qui entraîne l'ensemble de la population – et pas que les militant.e.s – vers une convergence des luttes. C'est à ce prix que 70 ans de conquêtes sociales seront préservés.

Alain CAZANAVE

Il ne nous entend pas, on remet ça le 14 juin !



Les retraité.e.s du groupe des 9 * se sont réuni.e.s le 11 avril pour décider des suites à donner aux mobilisations engagées par eux, notamment le 28 septembre 2017 et le 15 mars 2018.

Unaniment, ces organisations ont constaté que la colère exprimée par les retraité.e.s le 15 mars était le résultat d'une accumulation d'attaques menées à leur rencontre par les gouvernements depuis le printemps 2014 :

gel des pensions, création ou augmentation de taxes, suppression de dispositions fiscales spécifiques, etc. Depuis son installation à l'Élysée, M. Macron n'a cessé d'ignorer les revendications des retraité.e.s, de les caricaturer comme des « nantis », le tout se poursuivant par une augmentation de 25 % de la CSG qui ampute très fortement le pouvoir d'achat de 60% d'entre eux depuis le 1er janvier 2018.

L'énorme succès des manifestations a incité le premier ministre à effectuer un tout petit geste – plus provocateur qu'autre chose – à exonérer d'augmentation de la CSG 0,6 % des retraité.e.s ... en 2019. Ce mini recul reste bien trop limité pour atténuer notre colère.

Les 9 organisations ont décidé d'accentuer la pression sur le gouvernement et sur les parlementaires qui ont notamment voté les lois de Finances et de Financement de la Sécurité Sociale 2018.

Dès maintenant est proposée à la signature une pétition ** exigeant qu'une loi de finances rectificative soit prise, annulant la hausse de la CSG pour tous, mettant fin au gel des pensions et décidant de la revalorisation de toutes les pensions. Depuis des mois, les député.e.s de la majorité parlementaire veulent nous expliquer leurs réformes. Nous allons leur faire un peu de pédagogie pour qu'ils apprennent ce qu'est la vraie vie des retraité.e.s.

Le jeudi 14 juin sera une nouvelle journée nationale d'action des retraité.e.s. Le fait que d'autres mobilisations sociales et syndicales se développent dans le pays est considéré comme un élément supplémentaire **nécessitant le maintien d'une pression spécifique des retraité.e.s.**

En effet, le gouvernement multiplie ses réformes qui sont autant d'attaques contre certaines catégories sociales : en multipliant les cadeaux fiscaux et sociaux aux plus riches, il maintient la dette et il accentue les déficits publics, lesquels sont ensuite mis en avant pour expliquer une politique d'austérité à l'égard du plus grand nombre, s'accompagnant notamment d'une réduction des crédits alloués aux dépenses sociales, de solidarité et de financement des services publics (hôpitaux, EHPAD...).

Les propos tenus les 12 et 15 avril à la télévision par le Président de la République confirment qu'il ne veut toujours rien comprendre de la colère des retraité.e.s. Il nous dit qu'il ne prend pas les retraité.e.s «pour un portefeuille», mais il les prend bien pour un porte-monnaie... dans lequel il tape pour aller grossir les portefeuilles d'une minorité privilégiée.

Le 14 juin, les retraité.e.s se mobiliseront à nouveau, en nombre, pour exprimer leur colère grandissante et leurs revendications.

Dans l'Aude, rassemblements à

- CARCASSONNE au Square Gambetta à 15h
- NARBONNE devant la Sous-Préfecture à 10h30

* CGT, FO, CFTC, CGC, FSU, Solidaires, FGR-FP, LSR, UNRPA

** pétition **URGENTE** jointe à cet envoi, à signer et faire signer et à nous retourner **avant le 7 juin** à / FSU11 22 bis Bd de Varsovie 11000 CARCASSONNE

ou à l'une des adresses : fsu11@fsu.fr / snu11@snuipp.fr

Un Plan Régional de Santé pavé de bonnes intentions, mais...

Les 13 CDCA*, comme les 13 Conseils Départementaux que compte la région, sont appelés à émettre un avis un sur le PRS, document de plus de 500 pages et émanant de l'ARS**, censé tracer une **stratégie de santé pour les 5 ans à venir**. Le CDCA de l'Aude devait se prononcer sur le projet le jour même où il fut présenté par le délégué départemental de l'ARS. Sur demande de l'élue départementale responsable des solidarités, cet avis fut différé à une nouvelle plénière qui s'est tenue le 18 mai, précédée d'une réunion de la formation personnes âgées et de la formation personnes handicapées. Entre temps les représentants syndicaux membres de l'instance s'étaient rencontrés pour échanger leurs points de vue. La FSU a largement contribué à ce que cette concertation ait lieu. Un large accord s'est fait, résumé sur quelques points, dans le cadre de cet article.

La démocratie sanitaire :

le CDCA qui n'a qu'un rôle consultatif fait partie des instances sensées l'incarner. Si la création d'une commission spécialisée EHPAD n'a pas fait l'objet d'opposition, il n'en va pas de même de l'accès à certains documents concernant le fonctionnement de ces établissements : réticences pour ce qui concerne la transmission des CR des Conseils de Vie Sociale, refus beaucoup plus catégorique pour les Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens (CPOM) qui seraient «réglementairement non communicables» ! La transparence aurait-elle des limites ?



Prise en charge des personnes âgées dépendantes :

vieillir chez soi est un souhait largement partagé. Des alternatives au «tout EHPAD» existent-elles déjà ? Par ailleurs l'accent est mis sur la nécessaire évolution des établissements. S'orienterait-on vers leur disparition ou du moins vers une réduction drastique de leur nombre et une mutation profonde de leur mission, alors qu'il manque 800 places d'hébergement dans l'Aude ? les mouvements sociaux des EHPAD traduisent un malaise profond. De plus, tout comme l'extension de l'ambulatoire, le maintien à domicile est peu compatible avec les déserts médicaux. Le PRS n'apporte aucune réponse concrète en la matière !

Les aidants et les personnels d'aide à domicile :

Le maintien à domicile suppose une forte implication des proches. Si les aidants semblent quelque peu cajolés, ils sont amenés, dans bien des cas, à se substituer aux professionnels de santé pour répondre à une pénurie de moyens ! Le maintien à domicile repose en grande partie sur l'intervention des auxiliaires de vie. Pourtant ces personnels souvent sans formation, sous payés, soumis à des conditions de travail parfois scandaleuses, sont les oubliés du PRS.

Les soignants :

Le PRS clame haut et fort vouloir «prendre soins de ses soignants». Les constats dont il fait état sont alarmants (« 50% des soignants seraient ou auraient été concernés par un "burn-out" »). Leur mal-être ne saurait être imputable à l'institution, aux méthodes «managériales», aux réductions d'effectifs et aux cadences insupportables qui en découlent. **Le texte proposé tend à rendre les individus responsables de tout ce qui peut survenir dans leur vie sans aucun lien avec l'environnement professionnel social ou politique.**

Sous un vocabulaire technocratique, souvent irritant, de bonnes intentions sont généreusement distillées.

Certes, l'amélioration de la santé de la population est affirmée comme une préoccupation majeure. Mais nous savons, d'une part, que les déterminants sociaux, que nos gouvernants ne sont pas prêts à infléchir, pèsent sur les inégalités devant la maladie. D'autre part, que le refus d'engager les dépenses nécessaires, la volonté de concentrer les moyens sur de grands pôles urbains, alors même que les foyers de pauvreté concernent les villes moyennes et le milieu rural, contribuent aux déséquilibres. Ce PRS ne fait que relayer les choix politiques nationaux en matière de santé. Parce que le discours lénifiant ne résiste pas à l'épreuve du réel, avec l'ensemble des représentants syndicaux, ceux de la FSU et de la FGR, se sont prononcés contre.

**Jeanne MORER DAUPHINE,
Régis TRILLES,
Guy AYATS.**

* CDCA : Conseil Départemental Pour la Citoyenneté et l'Autonomie (organe consultatif auprès du conseil départemental qui traite des politiques relatives aux personnes âgées et aux personnes handicapées).

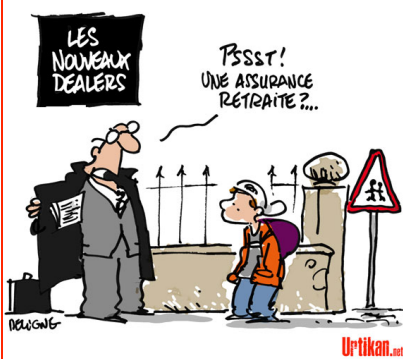
** ARS: Agence Régionale de Santé qui relaie le ministère de la santé pour tout ce qui concerne le médical et para médical.

JOURNEES NATIONALES D'ETUDE DE LA SFR-FSU

Premières analyses d'une nouvelle réforme des retraites ... en projet et en préparation.

Ses bases : fusion des régimes actuels, généralisation du système par points, introduction des «comptes notionnels»

- 1) La **fusion** des différents régimes en un seul vise non pas une harmonisation vers le haut mais un **alignement vers le bas** avec une **réduction du montant des retraites** considérées comme une «charge pour la nation».
- 2) La **généralisation du système par points** est déjà en vigueur pour les retraites complémentaires du privé (AGIRC et ARRCO) et pour la retraite additionnelle de la fonction publique. Dans ce système, les cotisations sont converties en points de retraite. Le coût d'achat des points est indexé sur les salaires mais la valeur du point au moment de la retraite l'est sur les prix. C'est un régime de cotisations définies et non plus de prestations définies comme dans le système par répartition. **On sait ce que l'on paie mais pas ce que l'on touchera** car le taux de remplacement n'est pas connu à l'avance. Le montant de la retraite est obtenu en multipliant le nombre de points accumulés par la valeur de liquidation du point en vigueur à la date du départ.
- 3) Est envisagé l'**introduction d'un système par «comptes notionnels»**. Chaque salarié y disposera d'un compte virtuel (dit notionnel) car



il ne sera pas financier, aucun titre n'étant acheté. On y enregistrera le montant des cotisations. La pension sera proportionnelle à ce capital virtuel actualisé, divisé par un coefficient dépendant de l'âge de départ à la retraite, de

l'espérance de vie de la génération à laquelle appartient le salarié mais aussi de l'état de l'économie c'est-à-dire du taux de croissance, des taux d'intérêt notamment. Il y a ainsi un **individualisation du régime des retraites. Il pourra y avoir une réactualisation annuelle, se traduisant éventuellement par une baisse de la pension en fonction du PIB : système en «pilotage automatique».**

Ce système préconisé par E. Macron veut se présenter comme plus juste. En réalité, en retenant l'espérance de vie moyenne d'une génération dans la détermination du coefficient de conversion, on nie les grandes différences d'espérance de vie entre classes sociales et entre professions, et si en plus on introduit des différentiels d'espérance de vie dans une génération, ce sont les



femmes qui seront fortement pénalisées car elles subissent des discriminations au travail et elles ont souvent des carrières discontinues et plus précaires.

Notre position : la FSU est opposée à la retraite par points et plus encore au recours aux comptes notionnels. Ce sont des régimes de retraite en rupture avec deux principes fondateurs du code des pensions civiles et militaires. Ils introduisent la notion de «caisse de retraites» alors que les retraites de la fonction publique relèvent du budget de l'Etat. Ils remettent en cause le principe du traitement continué au profit d'une rente dont le montant versé dépendra de la valeur de liquidation du point largement aléatoire. En outre, il s'agit de systèmes individuels, par capitalisation qui s'opposent au système par répartition qui seul permet de maintenir le pacte de solidarité sociale entre les générations, entre les actifs et les retraité.e.s.

Le calendrier annoncé : l'année 2018 serait consacrée aux rencontres, la réforme serait discutée au premier semestre 2019, et ne s'appliquerait qu'au cours de la prochaine législature. Les personnes qui sont à 5 ans de l'âge légal ne seraient pas concernées, et en 10 ans tout le monde devrait intégrer le nouveau système. **A suivre donc.** Pour Jean-Paul Delevoye, haut commissaire à la réforme des retraites, «tout est ouvert», mais une réforme d'ampleur est toujours envisagée, dont l'objectif global est de l'inscrire dans une politique d'austérité pour les retraité.e.s !

Une remarque en guise de conclusion : à terme, les actuel.le.s retraité.e.s n'ont aucune garantie de passer au travers de ces réformes ... futures.

Alain FERRIOL

Loi « Asile et immigration »

Le caractère coercitif de cette loi vise à incriminer les migrants alors même qu'ils ont des droits.

Cette loi prévoit l'**accélération de toutes les procédures**. Elle prévoit la **déshumanisation des procédures** allant jusqu'à la perspective d'audiences par visioconférence. Elle prévoit également l'**allongement de la durée de rétention donc d'enfermement, et ne remet pas en cause l'enfermement des enfants**.

Nous avons eu droit en décembre 2017 à la **circulaire Collomb qui remet en cause le principe d'accueil inconditionnel dans les centres d'hébergement**. Nous avons maintenant cette **loi qui renforce la logique de tri** entre «bons» et «mauvais» migrants. Elle est une machine à expulser.

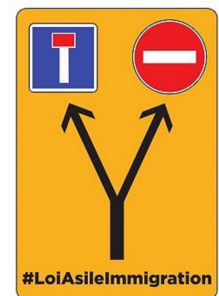
Le «**délit de solidarité**», a toujours cherché à criminaliser les citoyens solidaires. Cette loi redéfinit le «délict de solidarité», mais ne le supprime pas ; militer pour les droits des étrangers reste un délit...

Nous découvrons également que cette loi prévoit de **renforcer la suspicion envers le parent étranger d'un enfant français, en rendant difficile la procédure de filiation**. Avec cynisme, sous couvert de l'intérêt de l'enfant, après les mariages «gris», de quelle couleur va-t-on qualifier ces naissances ?...

Ces modifications tendent à réduire significativement le nombre d'étrangers qui souhaitent s'installer durablement et s'intégrer en France comme l'ont fait avant eux les immigrés polonais, italiens, espagnols, «boat people» de l'Asie du Sud Est, maghrébins, africains et autres, qui ont fui les atrocités des guerres et la grande misère économique. L'objectif est de faciliter leur expulsion aux motifs qu'ils ne seraient pas «assimilables» mais des «profiteurs» voire «invasifs».

Nous refusons :

- que les étrangers arrivés sur notre sol, très souvent au péril de leur vie,
- que des enfants qui sont nés au mauvais moment et au mauvais endroit dans un pays hors de France,
- que des femmes et des hommes qui ont payé des passeurs et subi des atrocités dans les pays traversés (esclavage, tortures, viols), souvent rescapés de naufrage en Méditerranée, soient refoulés manu militari dans leur pays d'origine sachant qu'à leur arrivée dans ce pays, ils seront en danger de mort effective ou en danger de mort lente. Nous disons non à ces politiques d'accueil restrictives et d'expulsions systématisées accentuées par la loi.



lacimade.org

Associations, syndicats, partis politiques qui militent pour les droits fondamentaux des femmes et des hommes du monde dénoncent l'**inhumanité de ce projet de loi** et luttent pour l'abolir. Cette loi «asile et immigration» a été votée en 1^{ère} lecture à l'Assemblée Nationale, nous l'appelons le «**code de la honte**».

Renée CAZANAVE, FSU, bénévole à la Cimade de Narbonne.

Droit d'asile et EGM

Des centaines d'associations locales ou nationales, partout dans le pays, mobilisées pour un changement radical de politique migratoire, ont lancé le processus des États Généraux des Migrations (**EGM**) en vue de poser les bases d'une politique migratoire alternative.

Pour médiatiser les EGM à **Carcassonne**, RESF 11 – en grand deuil le 20 mars, jour du vote à l'Assemblée de la loi Collomb – a invité la presse symboliquement devant l'école maternelle Liberté.

Les travaux des EGM se poursuivent, des délégués audois.es participent aux sessions nationales pour finaliser un premier rapport d'étape et décider de la suite à donner.



«Code de la honte»

La Cimade de **Narbonne**, avec le soutien du « Collectif Narbonnais de lutte contre le racisme, la xénophobie et les discriminations » (collectif dont fait partie la FSU) a organisé un rassemblement le 16 avril 2018, jour d'ouverture du débat de la loi à l'Assemblée Nationale, devant la permanence du député. Ce rassemblement a

réuni 70 personnes porteuses des panneaux dénonçant le «**code de la honte**». Le vendredi 20 avril, la Cimade a rencontré le député, a dénoncé les dangers de cette loi ; les arguments développés ont eu peu d'écho auprès du **député qui était absent au moment du vote...**